

Bulletin d'histoire politique

France-Québec : quarante ans de relations « directes et privilégiées »

Philippe Poulin



Volume 10, numéro 2, hiver 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060531ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060531ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Poulin, P. (2002). France-Québec : quarante ans de relations « directes et privilégiées ». *Bulletin d'histoire politique*, 10(2), 144–149.
<https://doi.org/10.7202/1060531ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2002

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

France-Québec : quarante ans de relations « directes et privilégiées »

PHILIPPE POULIN

*Historien**

1961-2001 — Le 5 octobre marquait le quarantième anniversaire des relations « directes et privilégiées » entre la France et le Québec. Nous saisissons cette occasion pour rappeler quelques-uns des moments fondamentaux qui ont permis l'établissement de telles relations marquées du sceau de la continuité exemplaire, et ce, malgré les conjonctures et les changements de régime, de part et d'autre, au cours de ces quatre décennies.

LES RETROUVAILLES

En avril 1960, à son retour d'une visite effectuée au Canada et au Québec, le général de Gaulle, ayant pris acte d'une nouvelle réalité québécoise, confia à son illustre ministre de la Culture, André Malraux, le dossier québécois en lui disant : « Il y a un énorme potentiel français au Québec. Veuillez vous en occuper ». Quelques mois plus tard, au palais Royal, Malraux recevait Georges-Émile Lapalme, précurseur de la Révolution tranquille et futur ministre des Affaires culturelles du Québec. C'est au cours de cette rencontre que Malraux confia à celui avec qui il devait développer des liens d'amitié, le message suivant : « Allez de l'avant avec votre projet, ouvrez cette Maison du Québec dont vous parlez, établissez-vous à Paris, et nous irons à votre rencontre ».

Aussi, à l'occasion de son premier voyage officiel en France, le premier ministre Jean Lesage posait-il l'acte fondateur des retrouvailles franco-québécoises en inaugurant à Paris, le 5 octobre 1961, la Délégation générale du Québec. L'établissement de celle-ci dans la Ville-Lumière revêtait une double signification. D'une part, il s'agissait de doter le Québec d'un instrument de développement économique et culturel significatif et, d'autre part, de conférer au Québec une dimension internationale. Le temps de la « Priest Ridden Province » était bel et bien révolu. Désormais, on parlerait de l'État du Québec.

Si depuis quarante ans la France occupe une place à part dans les relations internationales du Québec, c'est parce que le président de Gaulle avait convenu d'établir des relations « directes et privilégiées » avec le Québec. Et pour bien affirmer ce lien privilégié, il octroya un statut particulier à la

Délégation générale du Québec à Paris. En effet, dès 1964, celle-ci devint une véritable ambassade sans le nom (mais avec tous les privilèges).

1965, UNE ANNÉE CHARNIÈRE

1965 représente une année charnière dans l'histoire du Québec puisque celui-ci signait ses premières ententes internationales avec la France, la première en éducation et la seconde dans le domaine de la culture¹. Avec ces deux ententes², le Québec établissait *de facto* son statut diplomatique. Il se dotait également d'une politique à partir de laquelle il allait désormais appuyer son action dans le champ des relations internationales. Mieux connue sous le nom de « doctrine Gérin-Lajoie », celle-ci affirmait de façon non équivoque la capacité juridique du Québec à exercer sur le plan international les compétences constitutionnelles qu'il possédait déjà sur le plan interne. Ainsi, selon une approche juridique, compatible avec le droit international et conforme à la Constitution canadienne, le gouvernement québécois signifiait que le domaine des relations internationales ne constituait plus l'apanage exclusif du gouvernement fédéral. À cet égard, le gouvernement québécois innovait par rapport aux autres provinces qui n'avaient jamais tenté, jusque-là, de justifier leur action internationale à partir de considérations doctrinales à la fois théoriques et constitutionnelles.

LA RÉACTION FÉDÉRALE

Cependant, cette nouvelle affirmation du Québec aura tôt fait de braquer le gouvernement canadien qui, au nom de l'indivisibilité de la personnalité internationale du Canada, s'objecta vigoureusement aux prétentions internationales du Québec. La lutte qui s'amorça entre Québec et Ottawa ne fut pas une simple « guerre de drapeaux et de tapis rouges » comme on l'a trop souvent suggéré, mais plutôt un affrontement (qui persiste encore aujourd'hui) entre deux États modernes représentant deux sociétés globales distinctes. Cet affrontement sera d'autant plus vif et plus intense lorsque le gouvernement du Canada sera dirigé par le Québécois Pierre Elliott Trudeau, ardent promoteur et partisan du *One Country, One Nation*.

Toutefois, tant et aussi longtemps que Charles de Gaulle présida aux destinées de la République française, Ottawa ne put que difficilement contenir les aspirations internationales du Québec. Le point culminant de cette querelle fut évidemment le fameux cri depuis le balcon de l'hôtel de ville de Montréal, le 24 juillet 1967 : « Vive le Québec libre ! ». La déclaration préméditée du général de Gaulle fit couler beaucoup d'encre et délier bien des langues. Mais, finalement, Charles de Gaulle n'avait été fidèle qu'à

lui-même, comme l'écrivait Alain Peyrefitte : « Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'était pas pour de Gaulle un argument habile : c'était un principe universel... ».

Qu'elle fut acclamée par certains ou vilipendée par d'autres, il n'en demeure pas moins que la visite de Charles de Gaulle stimula à un niveau jamais égalé jusque-là la coopération franco-québécoise, comme en témoigne la signature des accords conclus par le ministre français Alain Peyrefitte et le premier ministre Daniel Johnson, en septembre 1967. Sans oublier que, quelques mois plus tard, en février 1968, la France et le Québec créaient un programme d'échange qui allait connaître un immense succès : l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFJQ). Depuis sa création, près de 100 000 jeunes Français et Québécois ont bénéficié de ce programme d'échange.

LA CONTINUITÉ

Après le départ du général de Gaulle, en 1969, la coopération se poursuivait sous la présidence de Georges Pompidou. Le Québec, avec l'aide de la France, accéda à titre de « gouvernement participant » dans la prestigieuse enceinte de l'Agence de coopération culturelle et technique — au grand déplaisir des autorités fédérales canadiennes qui souhaitaient ardemment que seuls les pays souverains soient membres de l'Agence. Le « cas » du Québec fut d'ailleurs à l'origine de la clause qui permettrait dorénavant à tout gouvernement, à certaines conditions, de participer aux travaux de l'ACCT.

En 1974, à Paris, la signature de l'accord Bourassa-Chirac confirmait à nouveau les liens solidement établis entre le Québec et la France. Qualifié de « nouvelle charte des relations franco-québécoises » par le ministre Gérard D. Lévesque, cet accord se traduisit par une augmentation et une diversification considérables des échanges franco-québécois dans des domaines aussi variés que ceux de la coopération industrielle, des transports, de la mobilité de la main-d'œuvre, des richesses naturelles et des communications. En outre, le premier ministre libéral Robert Bourassa invita la France à s'impliquer dans l'application de la Loi 22, notamment quant au « français langue de travail » par la voie de la francisation des entreprises, des ateliers et des laboratoires scolaires, de la terminologie et de l'information technique et scientifique, tout cela, dans le cadre d'un plan quinquennal de « missions de francisation » élaboré conjointement.

L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE

L'élection du Parti québécois dirigé par René Lévesque, en novembre 1976, marque une rupture et ouvre une perspective nouvelle dans l'histoire

moderne du Québec. Pour la première fois de son « histoire conditionnée », selon l'expression de Gérard Bergeron, ce peuple français d'Amérique se préparait au moment de vérité : OUI ou NON à la souveraineté-association.

En 1977, lors de la première visite officielle de René Lévesque à Paris, la France, devant l'échéance référendaire, fut invitée à préciser son choix dans le débat Québec-Ottawa. Ainsi, dix ans après de Gaulle, le président Valéry Giscard d'Estaing déclara : « Vous déterminerez vous-même, sans ingérence, le chemin de votre avenir. (...) Ce que vous attendez de la France, (...) c'est sa compréhension, sa confiance et son appui. Vous pouvez compter qu'ils ne vous manqueront pas le long de la route que vous déciderez de suivre ». En exprimant publiquement son appui au mouvement d'autodétermination du Québec, la France confirmait qu'elle était loin d'être « indifférente » au destin du Québec.

Rappelons également que c'est à cette occasion que l'on institutionnalisa les rencontres alternées des premiers ministres français et québécois, qui constituent (aujourd'hui encore) l'un des instruments majeurs de la coopération entre les deux États. Pour le Québec, ces sommets franco-québécois représentent un traitement d'autant plus privilégié que la France n'a de concertation annuelle qu'avec peu de pays (Allemagne, Grande-Bretagne, Italie).

L'INDÉFECTIBLE AMITIÉ

L'échec du gouvernement Lévesque au référendum de 1980 aurait pu installer un froid dans les relations bilatérales. Il n'en fut rien. Bien au contraire. Pour seul exemple, rappelons le retrait de la France de la Conférence de Dakar (1980) qui devait jeter les bases d'un éventuel Sommet de la Francophonie. Pour les autorités françaises, Valéry Giscard d'Estaing en tête, il était inacceptable que le Québec, deuxième peuple francophone au monde, ne puisse y participer. Comme l'avait déclaré le premier ministre Raymond Barre, il n'était pas question d'exposer le Québec « au poison insidieux de l'indifférence ».

En 1981, l'élection à la présidence française du socialiste François Mitterrand, qui avait peu d'affinité avec l'option politique de René Lévesque, aurait pu également laisser augurer une baisse d'intensité des relations franco-québécoises. Ici encore, il n'en fut rien.

En effet, au début des années 1980, alors qu'il est de plus en plus question de créer le Sommet de la Francophonie — ce que le président Senghor appelait magnifiquement le « dialogue des cultures » — la France, à nouveau, fut d'une patience exemplaire en refusant d'engager le Sommet avant que le Québec ne puisse y accéder et jouer un rôle au cœur de la Francophonie. De

son côté, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau qui avait espéré en terminer avec « l'hypothèque gaulliste » à la suite de l'arrivée au pouvoir des socialistes à l'Élysée, dut se rendre compte que l'amitié franco-québécoise était indéfectible.

Le président Mitterrand restait fidèle au vœu qu'avait émis le président de Gaulle, que la France soit pour le Québec une fenêtre ouverte sur le monde. D'ailleurs, vingt ans après le cri du cœur de Charles de Gaulle, François Mitterrand, lors de son passage au Québec, en 1987, témoignait ainsi de son amitié pour le Québec en déclarant : « Je prononce ce mot Québec avec amour. Je le prononce avec respect. Je le prononce avec espoir ».

LES DÉFIS ÉCONOMIQUES

Les liens politiques établis au cours de toutes ces années auront par ailleurs facilité l'établissement de rapports économiques. Dans ce domaine, l'un des fleurons de la coopération économique et industrielle franco-québécoise, qui nécessita des interventions politiques au plus haut niveau, réside sans contredit dans l'implantation de l'aluminerie Péchiney à Bécancour (1983). Ce projet correspondait non seulement au plus important investissement français jamais effectué au Québec mais également hors des frontières de l'Hexagone.

Même si elles n'ont pas l'éclat des rapports politiques et culturels, et malgré deux structures économiques différentes, que ce soit en terme d'orientation économique, d'approvisionnement, d'exportation ou encore de production, les relations économiques entre la France et le Québec n'en sont pas moins bien présentes. On pense dès lors aux Bombardier, Canam-Manac, Cascades et Quebecor — pour ne citer que les plus connues — dont les investissements n'ont cessé de croître dans l'Hexagone. De l'autre côté, on pense à UBI Soft qui, il y a quelques années, a choisi le Québec comme tremplin en Amérique du Nord. Elle est d'ailleurs l'une des 250 filiales d'entreprises françaises établies au Québec, ce qui correspond à 70% de toutes les entreprises françaises implantées au Canada. Enfin, mentionnons que, depuis 1964, grâce au programme ACTIM-Québec, 850 accords de coopération ont été conclus entre des PME françaises et québécoises.

ENTRE COUSINS

Depuis la Révolution tranquille, en 1960, plus de 90 000 Français ont immigré au Québec et au cours des dix dernières années, la France a été le pays qui a fourni le plus important contingent d'immigrants au Québec. Par ailleurs, on estime à près de 50 000, le nombre de Québécois vivant en France.

Quant au mouvement touristique, on constate qu'il s'est inversé. Depuis 1994, en effet, le nombre de touristes français au Québec dépasse celui des Québécois en France. De 85 000 qu'ils étaient en 1985, c'est en moyenne 400 000 Français qui visitent depuis quelques années leurs cousins d'Amérique.

PENSER L'AVENIR

En 40 ans, on est passé de timides retrouvailles à une relation solidement ancrée, laquelle transcende les partis politiques et les gouvernements, d'un côté comme de l'autre. Même les résultats mitigés du deuxième référendum québécois n'ont pu altérer cette dynamique. Aujourd'hui comme hier, la France n'a jamais failli à renouveler son appui au destin du Québec en terre d'Amérique.

Au cours de toutes ces années, la France et le Québec n'ont cessé de raffermir par tous les moyens (politique, institutionnel, culturel, économique) leurs rapports « directs et privilégiés ». Si cette relation semble aujourd'hui toujours aussi solide, on ne peut négliger de considérer les profondes transformations géopolitiques et géoéconomiques qui, présentement, refaçonnent l'Europe et les Amériques. On ne peut ignorer non plus que ces changements ne seront pas sans quelque incidence sur cette relation d'amitié. Dans ces conditions, il y a fort à parier que, pour assurer la pérennité des relations franco-québécoises, il faudra sans doute revoir certains façons de faire, voire même résolument innover. Reste à définir comment. Tel est le défi qui s'annonce pour la France et le Québec.

NOTES ET RÉFÉRENCES

* L'auteur a soutenu en juillet 1997 un mémoire de maîtrise au département d'histoire de l'Université de Montréal ayant pour titre : *Les relations France-Québec au cours du second mandat du gouvernement Lévesque, 1980- 1985*.

1. Rappelons qu'en 1964, par un échange de lettres, un « accord administratif » intervenait entre le ministère québécois de la Jeunesse (futur ministère de l'Éducation) et l'ASTEF (Association pour l'organisation de stage en France). Cet « accord administratif » constituait la première entente « de caractère plus ou moins formel » de coopération franco-québécoise. Cet accord, toujours en vigueur, est mieux connue sous le nom de ACTIM-Québec. Cependant, il n'a pas la même portée symbolique, politiquement parlant, que l'entente signée en éducation.

2. Aujourd'hui, le Québec et la France ont conclu une soixantaine d'ententes dans des domaines aussi variés que l'éducation, la culture, les communications, le développement économique, la sécurité sociale, la justice, les ressources naturelles, l'environnement, la condition féminine, les transports, la finance, la santé et les services sociaux.